

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 23 avril 2002 à 19 h 50, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Réjean Langlois
Monsieur Denis Boulianne	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Madame Johanne Harvey	

AINSI QUE mesdames Dominique Huard et Brunelle Lafrenière, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Monsieur Bertrand Rodrigue, directeur des Services des ressources humaines est arrivé vers 22 h 30.

L'absence de public est constatée.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Président

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 401 0402 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0402-07 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.6 Demande de congé sans traitement d'un cadre.
- 5.2 Félicitations.
- 5.3 Emplois d'été.
- 5.4 Demande d'appui du conseil d'établissement de l'école secondaire du Rocher.
- 11.2 Entente concernant un employé de soutien.

QUE l'article 4.1 relatif aux comités d'études et l'article 11.1 concernant le plan d'effectif soutien soient déplacés pour être considérés à l'article 17.2 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 402 0402 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 2 avril 2002 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0402-08, soit adopté avec la modification suivante :

- à la page 185, remplacer le nom de monsieur Pierre Désaulniers par celui de monsieur Pierre Gélinas.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de question réservée à l'assistance.

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs à la direction générale. Monsieur Jean-Pierre Hogue soumet alors une recommandation du comité de sélection formé pour le comblement d'un poste de direction adjointe au Carrefour Formation Mauricie. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Nomination de
madame Céline
Isabelle, directrice
adjointe de centre,
C.F.M.

RÉSOLUTION 403 0402 : CONSIDÉRANT, par suite de la nomination de monsieur Denis Lampron au poste de directeur du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice, qu'un poste de directeur adjoint de centre est vacant au Carrefour Formation Mauricie;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, formé par la résolution 386 0402 pour le comblement de ce poste, a soumis sa recommandation au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE et eu égard à la recommandation du comité de sélection, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que madame Céline Isabelle soit engagée au poste régulier à temps complet de directrice adjointe de centre;

QUE l'affectation de madame Céline Isabelle soit au Carrefour Formation Mauricie;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 29 avril 2002;

QU'il demeure finalement entendu que cet engagement est sous réserve de la détention par celle-ci d'un brevet d'enseignement, d'une autorisation du ministère de l'Éducation ainsi que des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, les commissaires prennent connaissance d'une lettre de démission d'un cadre.

Démission de monsieur Jean Brière, directeur adjoint d'école secondaire

RÉSOLUTION 404 0402 : démission pour ce poste;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean Brière, directeur adjoint d'école secondaire, a soumis une lettre de

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Jean Brière au poste de directeur adjoint d'école secondaire;

QUE cette démission soit effective en date du 16 août 2002;

QU'il demeure finalement entendu qu'est autorisé le retour de monsieur Jean Brière à un poste d'enseignant, et ce, à compter du 17 août 2002.

Adopté unanimement

Président

À ce moment-ci et en référence à une question soulevée lors d'une séance antérieure, la directrice des Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers, est invitée par le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, à fournir des informations concernant les devoirs aux élèves durant la semaine de relâche. Madame Demers indique alors qu'après vérification auprès des directions d'écoles, il s'avère que la semaine de relâche constitue une période de répit pour les élèves quant aux devoirs et aux leçons, et ce, de façon générale. Cependant, aucune politique n'existe comme tel sur ce sujet. Il peut ainsi arriver que des élèves aient des devoirs et des leçons lorsque cela s'inscrit dans une continuité de travail.

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue présente les plans d'effectifs 2002-2003 des administrateurs et des directions d'école. Au terme de cette présentation, il est procédé à l'adoption de ces plans.

Plan d'effectifs des emplois d'administrateurs pour l'année scolaire 2002-2003

RÉSOLUTION 405 0402 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire détermine les effectifs dans la catégorie des emplois d'administrateur suivant le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT, suite aux consultations requises, que la direction générale a présenté un projet de plan d'effectifs des emplois des administrateurs pour l'année scolaire 2002-2003;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit adopté le plan d'effectifs des emplois des administrateurs pour l'année scolaire 2002-2003 tel que consigné au document portant le numéro 0402-09.

Adopté unanimement

Plan d'effectifs des directions d'école et de centre pour l'année scolaire 2002-2003

RÉSOLUTION 406 0402 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire détermine les effectifs en personnel cadre des écoles et des centres suivant le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires ;

CONSIDÉRANT, suite aux consultations requises, que la direction générale a présenté un projet de plan d'effectifs des directions d'école et de centre pour l'année scolaire 2002-2003;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que soit adopté le plan d'effectifs des directions d'école et de centre pour l'année scolaire 2002-2003 tel que consigné au document portant le numéro 0402-10.

Adopté unanimement

L'article 4 de l'ordre du jour est complété par l'adoption d'un congé sans traitement pour un cadre.

Président

Congé sans traitement à monsieur Christian Éthier

RÉSOLUTION 407 0402 :

demande de congé sans traitement;

CONSIDÉRANT que monsieur Christian Éthier, directeur adjoint d'école secondaire, a présenté une

CONSIDÉRANT que la direction générale recommande l'acceptation de ce congé sans traitement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit autorisé un congé sans traitement à monsieur Christian Éthier, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2002 au 3 décembre 2002.

Adopté unanimement

En référence aux sujets relatifs aux commissaires, il est après cela procédé à la désignation d'un délégué aux assemblées générales de la F.C.S.Q. et au conseil général.

Nomination du délégué aux assemblées générales et au conseil général de la F.C.S.Q. pour l'année scolaire 2001-2002

RÉSOLUTION 408 0402 :

scolaires du Québec (F.C.S.Q.);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est membre de la Fédération des commissions

CONSIDÉRANT, en référence à sa clientèle scolaire, que la commission scolaire a droit à cinq (5) délégués officiels à titre de représentants aux assemblées générales de la F.C.S.Q.;

CONSIDÉRANT que quatre (4) des cinq (5) délégués officiels ont été désignés et qu'il y a lieu de procéder à la désignation du cinquième délégué;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que monsieur Jean-Yves Laforest soit désigné, pour l'année scolaire 2001-2002, comme délégué officiel de la Commission scolaire de l'Énergie aux assemblées générales de la F.C.S.Q.;

QU'il est aussi entendu que le président monsieur Jean-Yves Laforest est désigné pour agir à titre de délégué au Conseil général de la F.C.S.Q. et que son substitut est le vice-président de la commission scolaire, en l'occurrence monsieur Serge Lafontaine.

Adopté unanimement

Des résolutions de félicitations sont ensuite adoptées.

Félicitations à Geneviève Bournival et Jean-Gabriel Pothier

RÉSOLUTION 409 0402 :

Pothier, se sont distingués lors de la finale régionale de Secondaire en spectacles tenue récemment à l'Académie Les Estacades;

CONSIDÉRANT que deux élèves de l'école secondaire Val-Mauricie, soit Geneviève Bournival et Jean-Gabriel

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT, particulièrement, que ces élèves sont lauréats régionaux dans la catégorie interprétation et qu'ils participeront au Rendez-vous panquébécois qui aura lieu au mois de mai prochain à Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que des félicitations soient adressées à Geneviève Bournival et Jean-Gabriel Pothier suite à leur récent succès.

Adopté unanimement

Félicitations -
David Rancourt

RÉSOLUTION 410 0402 : CONSIDÉRANT que David Rancourt, élève de l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, a récemment remporté la médaille d'or dans la classe senior lors de la 24^e édition de la finale québécoise de la Super Expo-sciences Bell;

CONSIDÉRANT que David Rancourt représentera la Mauricie à l'Expo-sciences pancanadienne qui aura lieu en mai à Saskatoon en Saskatchewan ainsi qu'à l'Expo-sciences internationale qui se déroulera en juillet 2003 en Russie;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que des félicitations soient transmises à cet élève pour le succès remporté.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur le commissaire Mario Champagne demande des renseignements concernant la procédure d'octroi des postes pour les emplois d'été. Monsieur Jean-Guy Trépanier, directeur des Services des ressources matérielles, est invité à fournir les informations sur ce sujet. Monsieur Trépanier précise alors que pour le secteur de Shawinigan, la commission scolaire réfère au centre de Placement-étudiant. Pour le secteur de La Tuque, il est donné priorité aux étudiants ayant travaillé l'an passé et qui poursuivent leurs études, à défaut il sera procédé par tirage au sort.

Sur un autre sujet, la commissaire représentante du comité de parents, madame Brunelle Lafrenière, présente une demande d'appui à une résolution adoptée par le conseil d'établissement de l'école secondaire du Rocher. Il s'agit en l'occurrence d'une demande faite au C.L.S.C. du Centre-de-la-Mauricie pour qu'il y ait augmentation du temps de présence de l'infirmière de 2 jours par semaine à 5 jours par semaine. Préalablement à une prise de position sur cette demande d'appui, il est convenu que des vérifications seront faites quant aux critères de répartition des ressources appliqués par le C.L.S.C.

En étant ensuite aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers présente et soumet à l'adoption du conseil des commissaires le calendrier scolaire 2002-2003 ainsi qu'une entente pour les projets Fonds Jeunesse Québec. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Président

Calendrier scolaire
2002-2003 pri-
maire - secondaire

RÉSOLUTION 411 0402 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le calendrier scolaire 2002-2003 des ordres d'enseignement primaire et secondaire soit adopté tel que décrit sur le document numéro 0402-11.

Adopté unanimement

Demande de sub-
ventions au Fonds
Jeunesse Québec

RÉSOLUTION 412 0402 :

CONSIDÉRANT que des écoles secondaires et primaires de la Commission scolaire de l'Énergie ont élaboré des projets pour lesquels des demandes de subvention au Fonds Jeunesse Québec, catégorie « Une école ouverte sur son milieu », ont été soumises;

CONSIDÉRANT que ces projets visent à favoriser la persévérance des élèves aux études, notamment par leur implication au sein d'activités significatives et complémentaires aux activités éducatives régulières;

CONSIDÉRANT que la Société de gestion du Fonds Jeunesse a accepté les demandes de subventions ici concernées;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte, pour et au nom des écoles, le projet d'entente à cet effet transmis le 28 mars 2002 par la direction générale du Fonds Jeunesse Québec;

QUE le directeur général de la Commission scolaire de l'Énergie, monsieur Jean-Pierre Hogue, soit autorisé à signer la convention entre les parties en cause.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes, une résolution est adoptée pour désigner un représentant au C.L.D. Mékinac.

Monsieur Daniel
Bussière
représentant au
conseil
d'administration
du CLD Mékinac

RÉSOLUTION 413 0402 :

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que monsieur Daniel Bussière, directeur des Services de l'enseignement aux adultes, représente la Commission scolaire de l'Énergie au sein du conseil d'administration du C.L.D. Mékinac à compter du 24 avril 2002.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Le secrétaire général Me Serge Carpentier est après cela invité à fournir une opinion juridique concernant l'accès et la sécurité dans les écoles. Le secrétaire général renseigne alors les commissaires quant à des dispositions de la Loi sur la sécurité dans les édifices publics et le règlement afférent.

En étant ensuite aux sujets relatifs aux Services des ressources financières, monsieur Claude Vincent renseigne, dans un premier temps, les commissaires sur le budget 2002-2003 notamment quant aux paramètres de consultation et les impacts budgétaires.

Dans un deuxième temps, monsieur Vincent soumet une recommandation pour des emprunts et des résolutions sont adoptées à cette fin.

Premier emprunt
de 4 907 000 \$

RÉSOLUTION 414 0402 : ATTENDU qu'en vertu de sa résolution numéro 286 0102 adoptée le 22 janvier 2002, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie (la « commission scolaire ») a décrété un emprunt jusqu'à concurrence de sept millions cent trente mille dollars (7 130 000 \$) par voie, entre autres, d'un ou plusieurs emprunts contractés auprès de la société de Financement-Québec (la « Société »);

ATTENDU que la commission scolaire désire contracter un premier emprunt au montant de quatre millions neuf cent sept mille dollars (4 907 000 \$);

ATTENDU que le conseil des commissaires doit approuver les modalités de ce premier emprunt;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE :

1. QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de quatre millions neuf cent sept mille dollars (4 907 000 \$) (l'« emprunt ») auprès de la Société et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. QUE la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
3. QU'aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de quatre millions neuf cent sept mille dollars (4 907 000 \$) dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
4. QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Président

Secrétaire

5. QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel du président, du directeur général, du directeur des Services des ressources financières ou du secrétaire général de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Adopté unanimement

Deuxième emprunt
de 2 223 000 \$

RÉSOLUTION 415 0402 :

ATTENDU qu'en vertu de sa résolution numéro 286 0102 adoptée le 22 janvier 2002, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie (la « commission scolaire ») a décrété un emprunt jusqu'à concurrence de sept millions cent trente mille dollars (7 130 000 \$) par voie, entre autres, d'un ou plusieurs emprunts contractés auprès de la société de Financement-Québec (la « Société »);

ATTENDU que le conseil des commissaires a autorisé ce jour un premier emprunt au montant de quatre millions neuf cent sept mille dollars (4 907 000 \$);

ATTENDU que la commission scolaire désire contracter un deuxième emprunt au montant de deux millions deux cent vingt-trois mille dollars (2 223 000 \$);

ATTENDU que le conseil des commissaires doit approuver les modalités de ce deuxième emprunt;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE :

1. QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de deux millions deux cent vingt-trois mille dollars (2 223 000 \$) (l'« emprunt ») auprès de la Société et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. QUE la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
3. QU'aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de deux millions deux cent vingt-trois mille dollars (2 223 000 \$) dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Président

Secrétaire

4. QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
5. QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel du président, du directeur général, du directeur des Services des ressources financières ou du secrétaire général de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 21 h 30, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 416 0402 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 21 h 55, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 417 0402 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit rouverte la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les commissaires procèdent à une modification de l'ordre du jour.

Modification de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 418 0402 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié en ajoutant l'article suivant :

16.1 Sympathies.

Président

QUE, de plus, l'article 11.2 « Entente avec un employé de soutien » soit déplacé pour être considéré à l'article 17.3.

Adopté unanimement

Poursuivant, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux services des ressources matérielles. Le directeur de ces services, monsieur Jean-Guy Trépanier, soumet alors successivement des recommandations quant à l'octroi de contrats ainsi que pour des demandes d'agrandissement et de réaménagement. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Octroi du contrat des travaux d'agrandissement et de réaménagement de locaux au C.F.M. à la firme P.A. Bisson inc.

RÉSOLUTION 419 0402 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour l'exécution de travaux d'agrandissement et de réaménagement de locaux au Carrefour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite en présence des professionnels, en date du 19 avril 2002 à 14 h 00, dont les résultats sont décrits au document 0402-12;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation des architectes Tremblay, Rainville, Pellerin, Jacques et Gervais;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réaménagement de locaux au Carrefour Formation Mauricie soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit, P.A. Bisson inc., au montant de 2 677 712 \$, taxes incluses;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la commission scolaire.

Adopté unanimement

Octroi du contrat des travaux correctifs des finis intérieurs à l'école de Sainte-Flore à la firme P.A. Bisson inc.

RÉSOLUTION 420 0402 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour l'exécution de travaux correctifs des finis intérieurs contenant de l'amiante à l'école de Sainte-Flore, Grand-Mère;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions dont les résultats sont décrits au document 0402-13;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de Michel Cyr, architecte;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux correctifs des finis intérieurs contenant de l'amiante à l'école de Ste-Flore, soit accordé à P.A. Bisson inc., au montant de 206 114 \$, taxes incluses;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la commission scolaire.

Adopté unanimement

Demande
d'allocation amé-
nagement et
agrandissement au
Carrefour Forma-
tion Mauricie –
Phase 2

RÉSOLUTION 421 0402 : CONSIDÉRANT qu'une étude exhaustive réalisée à la commission scolaire démontre que le Carrefour Formation Mauricie (C.F.M.) à Shawinigan, nécessite un aménagement et un agrandissement de son bâtiment principal pour répondre à ses nombreux besoins;

CONSIDÉRANT que ces besoins sont, de manière fort évidente, justifiés par des situations inacceptables au niveau des conditions physiques spécifiques de plusieurs locaux et ateliers utilisés pour divers programmes d'études en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que les demandes répétées faites par les résolutions 431 0500 du 2 mai 2000 et 309 0201 du 13 février 2001 auprès du Ministère de l'Éducation en vue d'obtenir l'agrandissement des locaux, ont été acceptées en partie par le MEQ;

CONSIDÉRANT la réponse positive du MEQ en date du 20 septembre dernier par l'octroi d'une allocation au montant de 4 419 372 \$ pour la première phase des travaux d'agrandissement et de réaménagement des ateliers au C.F.M. répond partiellement aux besoins constatés;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux de la phase 1 du projet ne règle pas tous les problèmes rencontrés au C.F.M., notamment pour les programmes :

- **Mécanique (véhicules lourds engins de chantier)**
- **Mécanique industrielle**

CONSIDÉRANT que la qualité des services éducatifs est actuellement affectée par la susdite situation et risque de se détériorer à court terme compte tenu des carences observées;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT, pour ces raisons, que doit être complété l'agrandissement d'une superficie de 1 911 mètres carrés et les aménagements représentant 1 607 mètres carrés prévus dans la phase 2 du projet;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit soumise au ministère de l'Éducation, une demande pour compléter l'agrandissement et le réaménagement du bâtiment principal au Carrefour Formation Mauricie, ce suivant les caractéristiques décrites dans le document d'étude du projet en date du 14 avril 2000 (document 0500-07) et ce, à l'intérieur du programme d'investissement accéléré du ministère de l'Éducation;

QU'aux fins de ce projet, soit demandé au ministère de l'Éducation d'assumer le coût de celui-ci dont l'estimation actuelle est de 4 433 483 \$;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise au député du comté de Saint-Maurice monsieur Claude Pinard;

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 166 1001 du conseil des commissaires adoptée lors de la séance tenue le mardi 23 octobre 2001.

Adopté unanimement

Demande
d'allocation au
MEQ -
Réaménagement,
agrandissement à
l'École forestière
de La Tuque

RÉSOLUTION 422 0402 :

CONSIDÉRANT que depuis 1967, des cours de garde forestier sont dispensés à l'École forestière de La Tuque;

CONSIDÉRANT qu'au cours des années, les options *protection et exploitation de territoires fauniques, aménagement de la forêt, récolte de la matière ligneuse et conduite de machinerie lourde en voirie forestière*, sont venues compléter la carte de l'enseignement;

CONSIDÉRANT que, suite à la fusion des commissions scolaires de la région en 1998, l'École Forestière de La Tuque s'est vue confier le mandat de la formation générale adulte ainsi que le mandat de la formation sur mesure en entreprise;

CONSIDÉRANT que les locaux, les laboratoires et ateliers n'ont pas été modifiés depuis 1974 et qu'ils ne répondent pas aux besoins ni aux exigences;

CONSIDÉRANT que les besoins d'aménagement et d'agrandissement des locaux, dans les secteurs *administratif, école, forêt d'enseignement et de recherche, formation générale adulte* sont décrits dans le document « Projet d'agrandissement, Étude numéro 2 » préparé par l'École Forestière de La Tuque;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que les superficies à construire sont de 1 061 mètres carrés et les aménagements des locaux et ateliers sont de 2 711 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la qualité des services éducatifs est actuellement affectée et que la situation risque de se détériorer à court terme compte tenu de l'augmentation de la clientèle;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE qu'une demande soit soumise au ministère de l'Éducation pour l'agrandissement et le réaménagement des locaux de l'École Forestière de La Tuque, et ce, suivant les caractéristiques décrites dans le document d'étude du projet version 2, daté du 19 mars 2002;

QU'aux fins de ce projet, soit demandé au ministère de l'Éducation d'assumer le coût des travaux dont l'estimation actuelle est de 3 125 650\$;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à la députée du comté de Laviolette madame Julie Boulet et au ministre responsable de la région de la Mauricie, monsieur Guy Julien;

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 251 1201 du conseil des commissaires adoptée lors de la séance tenue le mardi 11 décembre 2001.

Adopté unanimement

En référence aux sujets relatifs aux Services de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Denis Émond présente des recommandations concernant des contrats de transport, des sujets découlant d'un comité consultatif du transport scolaire et finalement concernant la télécommunication. Après avoir reçu les renseignements requis, les commissaires adoptent successivement les résolutions ci-après décrites.

Transfert d'un
contrat de
transport

RÉSOLUTION 423 0402 : CONSIDÉRANT que l'entreprise de transport Paul Garceau inc. informe la Commission scolaire de l'Énergie de son intention de céder le circuit n° 32 à madame Pauline Garceau;

CONSIDÉRANT, en référence au contrat de transport exclusif, qu'il est prévu que tout changement au dit contrat doit être préalablement autorisé, par écrit, par la commission scolaire (réf. : article 44);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE d'accepter tel que demandé, le transfert du circuit n° 32 de l'entreprise de transport Paul Garceau inc. à madame Pauline Garceau, et ce, à compter du 1^{er} avril 2002.

Adopté unanimement

Président

Reconduction d'un
contrat de minibus

RÉSOLUTION 424 0402 :

CONSIDÉRANT que le réseau de transport a dû être modifié à la fin d'août 1999 dans les secteurs Shawinigan-Sud, Shawinigan et Grand-Mère en raison de la localisation des points de service;

CONSIDÉRANT qu'un minibus a été ajouté temporairement afin d'examiner la possibilité d'inclure les élèves au réseau du transport;

CONSIDÉRANT que l'évolution de la clientèle ne permet pas d'éliminer le véhicule pour l'année 2001-2002;

CONSIDÉRANT que ce véhicule a été ajouté conformément aux articles 15 et 16 du règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Autobus J.L. Landry inc. accepte que soit reconduit le contrat de minibus 130 au coût indexé de 1,73 % (30 307,10 \$) pour l'année scolaire 2001-2002;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte de reconduire le contrat de minibus 130 liant la commission scolaire et l'entreprise Autobus J.L. Landry inc.;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie le contrat de transport scolaire pour la période du 28 août 2001 au 30 juin 2002.

Adopté unanimement

Partage du déficit
d'opération du
transport scolaire
2000-2001

RÉSOLUTION 425 0402 :

Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE d'accepter le partage du déficit d'opération du transport scolaire 2000-2001 tel que décrit au document 0402-14.

Adopté unanimement

Partage des frais
d'administrations
du transport
scolaire 2001-2002

RÉSOLUTION 426 0402 :

Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE d'accepter le partage des frais d'administration reliés aux activités 2001-2002 du transport scolaire tel que décrit au document 0402-15.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Partage des taxes nettes provenant des contrats de transport scolaire 2001-2002

RÉSOLUTION 427 0402 : Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE d'accepter le partage des taxes nettes provenant des contrats de transport scolaire 2001-2002 tel que décrit au document 0402-16.

Adopté unanimement

Tarifs 2002-2003 pour le transport du midi, services optionnels et de courte durée

RÉSOLUTION 428 0402 : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE d'accepter les tarifs 2002-2003 pour le transport du midi, les services optionnels (matin et soir) et les services de courte durée, et ce, tel que décrit au document 0402-17.

Adopté unanimement

Compte rendu du comité consultatif de transport du 15 janvier 2002

RÉSOLUTION 429 0402 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit déposé le compte rendu du comité consultatif de transport tenu le 15 janvier 2002 et décrit au document 0402-18.

Adopté unanimement

Projet d'implantation d'un réseau privé de fibres optiques

RÉSOLUTION 430 0402 : CONSIDÉRANT l'importance du développement et de l'accroissement de l'usage des technologies de l'information à la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT l'engagement significatif des ressources humaines de la commission scolaire dans l'intégration de ces technologies;

CONSIDÉRANT que l'implantation des nouveaux programmes d'études s'appuie sur l'intégration des technologies de l'information dans les apprentissages des élèves et ne fait qu'accroître l'évidence de déployer un réseau performant de télécommunication;

CONSIDÉRANT que les nouveaux modèles d'évaluation des compétences s'appuient sur les technologies de l'information;

CONSIDÉRANT que la décentralisation de la gestion pédagogique et administrative vers les établissements doit être fortement appuyée par les nouvelles technologies;

CONSIDÉRANT qu'une étude préliminaire sur le déploiement d'un réseau de fibres optiques sur le territoire de la Commission scolaire de l'Énergie a été réalisée et que plusieurs partenariats sont possibles;

CONSIDÉRANT la possibilité de financer la réalisation de ce projet;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT l'étude du projet en comité plénier le
9 avril 2002;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire
Grégoire Rompré PROPOSE que le projet d'implantation d'un réseau privé de fibres
optiques soit accepté et que le président et le directeur général soient autorisés à signer les
ententes afférentes à ce projet pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Embauche de la
firme d'ingénieurs
IMS Experts-
Conseils – Réseau
privé de fibres
optiques

RÉSOLUTION 431 0402 : CONSIDÉRANT l'orientation de la Commission
scolaire de l'Énergie de vouloir se doter d'un réseau
privé de fibres optiques sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet d'un réseau privé
de fibres optiques par le Conseil des commissaires à la séance ordinaire du 23 avril 2002;

CONSIDÉRANT que la firme IMS Experts-Conseils
réalise depuis 1997 des projets de réseaux de fibres optiques au Canada;

CONSIDÉRANT que le mandat du ministère de
l'Éducation concernant l'état des infrastructures de télécommunication à large bande du
réseau éducatif et des coûts afférents à son déploiement pour l'ensemble des commissions
scolaires a été confié à la firme IMS Experts-Conseils;

CONSIDÉRANT que la décentralisation de la gestion
pédagogique et administrative vers les établissements doit être fortement appuyée par les
nouvelles technologies;

CONSIDÉRANT que l'étude préliminaire du projet
d'un réseau privé de fibres optiques à la Commission scolaire de l'Énergie a été réalisée par
la firme IMS Experts-Conseils;

CONSIDÉRANT l'expertise particulière développée et
mise au point par la firme IMS Experts-Conseils par la réalisation de nombreux projets de
déploiement de réseaux privés de fibres optiques;

EN CONSÉQUENCE et sous réserve de la conclusion
d'une entente relative aux services professionnels avec la firme précitée, monsieur le
commissaire Yves Tousignant PROPOSE que, dans le cadre des travaux de déploiement
d'un réseau privé de fibres optiques sur l'ensemble de son territoire, la Commission scolaire
de l'Énergie procède à l'embauche de la firme d'ingénieurs IMS Experts-Conseils;

Président

QUE messieurs Jean-Yves Laforest et Jean-Pierre Hogue, respectivement président et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les contrats de services à intervenir.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue et procède au dépôt de ce document.

Dépôt d'un résumé de la correspondance reçue

RÉSOLUTION 432 0402 : Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 18 et 23 avril 2002, décrit sur le document 0402-19.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

Consécutivement, et en référence aux sujets divers, une résolution de condoléances est adoptée.

Condoléances

RÉSOLUTION 433 0402 : CONSIDÉRANT que monsieur Bernard V. Gélinas, père de messieurs Jean et René Gélinas, transporteurs scolaires, et beau-père de madame Yamilé Bournival, directrice d'école secondaire est récemment décédé;

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que des condoléances soient adressées à messieurs Jean et René Gélinas ainsi qu'à madame Yamilé Bournival.

Adopté unanimement

À 22 h 25 et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos du conseil des commissaires.

Huis clos

RÉSOLUTION 434 0402 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Pendant le huis clos, les commissaires prennent connaissance de dossiers relatifs aux Services des ressources humaines ainsi que sur des comités d'études.

Président

Ont quitté pendant le huis clos les commissaires suivants : Johanne Harvey (23 h 05), Carole Boisclair (23 h 05), Yves Tousignant (23 h 10), Denis Boulianne (23 h 25) et Réjean Langlois (23 h 28) ainsi que les commissaires représentantes du comité de parents mesdames Dominique Huard (23 h 27) et Brunelle Lafrenière (23 h 45).

À 00 h 05, il est procédé à la réouverture de la séance au public et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 435 0402 :

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil

des commissaires.

Adopté unanimement

Comité d'étude relatif à la péréquation des ressources humaines au soutien à l'administration des établissements

RÉSOLUTION 436 0402 :

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit formé le Comité d'étude relatif à la péréquation

des ressources humaines affectées au soutien à l'administration des établissements décrit au document 0402-20;

QUE les commissaires composant ce comité soient les

suivants :

- monsieur Serge Lafontaine, président du comité;
- madame Nicole B.-Girard;
- madame Danielle Bolduc;
- madame France Désaulniers;
- monsieur Mario Champagne;
- monsieur Grégoire Rompré.

Adopté unanimement

Abolition et ouverture de postes

RÉSOLUTION 437 0402 :

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2002-2003 et la consultation

effectuée auprès du syndicat des employés de soutien;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE d'accepter les modifications au plan d'effectif du personnel de soutien comme suit :

Abolition de postes :

- 1 poste de secrétaire d'école, 35 heures/semaine à l'école 030 Saint-Jean-Bosco de Grand-Mère;
- 1 poste de secrétaire d'école, 35 heures/semaine à l'école 033 de Sainte-Flore de Grand-Mère;

Président

Secrétaire

- 1 poste de secrétaire d'école, 35 heures/semaine à l'école 083 Immaculée-Conception de Shawinigan;
- 1 poste de secrétaire d'école, 32,50 heures/semaine aux écoles 063 Sablon d'Or de Lac-aux-Sables et 121 De la Passerelle à Notre-Dame de Montauban;
- 1 poste de secrétaire d'école, 26,50 heures/semaine aux écoles 064 Primadel de Saint-Adelphe (16,50 heures/semaine) et 067 La Providence de Saint-Tite (10 heures/semaine);
- 1 poste de secrétaire d'école, 35 heures/semaine à l'école 097 secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud;
- 1 poste d'agent de bureau classe I, 35 heures/semaine aux écoles 104 Centrale de La Tuque et 053 Jacques-Buteux de La Tuque;
- 1 poste de secrétaire de gestion, 35 heures/semaine aux Services de l'enseignement (La Tuque);

Ouverture de postes :

- 1 poste de secrétaire d'école, 26,50 heures/semaine à l'école 083 Immaculée-Conception de Shawinigan;
- 1 poste de secrétaire d'école, 35 heures/semaine aux écoles 030 Saint-Jean-Bosco de Grand-Mère (17.5 heures/semaine) et 033 de Sainte-Flore de Grand-Mère (17.5 heures/semaine);
- 1 poste de secrétaire d'école, 17.5 heures/semaine à l'école 025 Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- 1 poste de secrétaire d'école, 17.5 heures/semaine à l'école 015 Sainte-Marie de Saint-Boniface;
- 1 poste de secrétaire d'école, 32,50 heures/semaine aux écoles 063 Sablon d'Or de Lac-aux-Sables (12 heures/semaine), 121 De la Passerelle de Notre-Dame de Montauban (9.5 heures/semaine) et 064 Primadel de Saint-Adelphe (11 heures/semaine);
- 1 poste d'agent de bureau classe I, 35 heures/semaine aux écoles 104 Centrale de La Tuque (21 heures/semaine) et 053 Jacques-Buteux de La Tuque (14 heures/semaine);
- 1 poste de secrétaire de gestion, 35 heures/semaine aux écoles 044 Marie-Médiatrice de La Tuque (7 heures/semaine), Services de l'enseignement (24,50 heures/semaine) et Services des ressources matérielles (3,50 heures/semaine).

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Démission pour
fins de retraite –
Nicole Petitclerc

RÉSOLUTION 438 0402 : CONSIDÉRANT que madame Nicole Petitclerc,
secrétaire d'école à l'école Saint-Joseph de Shawinigan,
à remis sa démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT que madame Nicole Petitclerc
demande à être éligible à la modalité de fin d'emploi sous réserve de l'abolition d'un poste
de secrétaire d'école;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge
Lafontaine PROPOSE d'accepter le projet d'entente se rapportant aux modalités de retraite
et de fin d'emploi de madame Nicole Petitclerc;

QUE le président et le directeur général soient autorisés
à signer l'entente pour et au nom de la commission scolaire;

QUE soit appliquée, pour madame Nicole Petitclerc, la
modalité de fin d'emploi demandée sous réserve de l'abolition d'un poste de secrétaire d'école
consécutivement à sa retraite pour l'année 2002-2003.

Adopté unanimement

À 00 h 15, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 439 0402 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE
que soit déclarée close la présente séance du conseil des
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire